



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N° 60 DU 18 OCTOBRE 2010

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr *rubrique* PUBLICATION

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 18 octobre 2010 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture :
www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 18 octobre 2010

Pour le Préfet et par délégation
Le chef du bureau

signé : Jean-nöel EYCHENNE

SOMMAIRE

I - ARRETES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE MAINE ET LOIRE.....5

- Subdélégation de signature au titre de l'article 5 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique de Madame Juliette CORRE, directrice départementale de la cohésion sociale de Maine-et-Loire pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'Etat..... 5

TRESORERIE GENERALE DE MAINE ET LOIRE..... 7

- Mise à jour délégation de signature concernant la Trésorerie Générale de Maine-et-Loire, ...7

II – DIVERS

- néant.....9

I - ARRETES

- Subdélégation de signature au titre de l'article 5 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique de Madame Juliette CORRE, directrice départementale de la cohésion sociale de Maine-et-Loire pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'Etat

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'arrêté préfectoral SG/MAP N° 2010-11 du 4 janvier 2010 modifié par l'arrêté préfectoral SG/MAP N° 2010-215 du 3 juin 2010 portant délégation de signature de Mme Juliette CORRE en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Juliette CORRE, directrice départementale de la cohésion sociale, la délégation de signature qui lui est conférée sera subdéléguée à M. Xavier GABILLAUD, directeur adjoint de la direction départementale de la cohésion sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Juliette CORRE et de M. Xavier GABILLAUD, la même délégation sera exercée par Mme Annabelle SAINTOBERT, secrétaire générale de la direction départementale de la cohésion sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Juliette CORRE, de M. Xavier GABILLAUD et de Mme Annabelle SAINTOBERT, la délégation de signature conférée sera subdéléguée à :

- M. Patrick GALLOUX,
Inspecteur de la jeunesse et des sports,

- Mme Sophie TSEGAYE,
Inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale,

- Mme Amya VAPAILLE,
Inspectrice de l'action sanitaire et sociale,

- M. Luc PATHE-GAUTIER,
Inspecteur de l'action sanitaire et sociale,

- Mme Régine DUFRESNE,
Secrétaire administrative,

- Mme Pascale LACAS,
Adjointe administrative.

ARTICLE 2 : L'arrêté 2010-48 du 17 septembre 2010 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme Juliette CORRE, directrice départementale de la cohésion sociale, est abrogé.

ARTICLE 3 : La directrice départementale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 13 octobre 2010

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice départementale
de la cohésion sociale

signé : Juliette CORRE

TRESORERIE GENERALE DE MAINE ET LOIRE

Angers, le 16 septembre 2010

1, rue Talot - B.P. 84112

49041 ANGERS Cedex 01

(02.41.20.22.00

Télécopie : 02.41.20.22.59

- Mise à jour délégation de signature concernant la Trésorerie Générale de
Maine-et-Loire,

Jean-Paul MARTIN
Trésorier-Payeur Général

DELEGATION DE POUVOIRS

LE TRÉSORIER-PAYEUR GÉNÉRAL
à Monsieur le Receveur Général des Finances
Trésorier-Payeur Général
de la Région ILE DE FRANCE

Monsieur le Payeur Général du Trésor
Mesdames et Messieurs les Trésoriers-Payeurs Généraux
Mesdames et Messieurs les Receveurs des Finances

Messieurs les Payeurs Généraux

Messieurs les Payeurs

Nom du mandataire
signature et
paraphe

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par suite de changements intervenus dans mes services au 1^{er}
septembre 2010, j'ai modifié, comme suit, par acte sous seing privé, la liste de mes mandataires.

Il convient d'ajouter et de modifier dans le titre :

Délégations spéciales :

Maël MAINDRON	- M. Maël MAINDRON Humaines"	Inspecteur du Trésor Chef du Service "Gestion des Ressources
Laëtitia BOUZOITA	- Mlle Laëtitia BOUZOITA Formation Professionnelle"	Inspecteur du Trésor Chargée de Mission "Communication et

reçoivent délégation de signature dans la limite de compétence de leur service respectif pour tous documents courants.

Il convient de supprimer dans ce même titre :

- M. Anthony **MANCEAU** Inspecteur du Trésor
 Chef du Service
 "Gestion des Ressources Humaines"

- Mme Anne **DESBIENS** Inspecteur du Trésor
 Chargée de Mission
 "Communication et Formation Professionnelle"

- Mlle Laëtitia **BOUZOITA** Inspecteur du Trésor
 Chef du Service
 "Recouvrement-Gestion"

Vous voudrez bien trouver, ci-contre, pour chacun des intéressés, un spécimen de signature.

Signé : Jean-Paul MARTIN,
Trésorier-Payeur Général de Maine-et-Loire

II – DIVERS

- néant